PREMIER TRIMESTRE | 2025

LETTRE TRIMESTRIELLE

SOMMAIRE

1. LETTRE DE CONJONCTURE - **PAGE 2**
2. NEWSLETTER PATRIMONIALE - **PAGE 8**

ÆSOPE | Gestion de Portefeuilles

LETTRE DE CONJONCTURE

SOMMAIRE

1. CONJONCTURE DU PREMIER TRIMESTRE 2025 - **PAGE 3**
2. POINT PERFORMANCES - **PAGE 4**
3. FONDS ÆSOPE - **PAGE 5**
4. GESTION SOUS MANDAT - **PAGE 6**

CONJONCTURE DU PREMIER TRIMESTRE 2025

Changement de cap

Alors que les investisseurs n'avaient d'yeux que pour les Etats-Unis en fin d'année dernière, la situation a grandement évolué au cours du premier trimestre 2025.

Les opérateurs de marché avaient anticipé, avec Donald Trump, une modification très importante des orientations économiques et sociales pour améliorer la croissance américaine. Ils avaient cependant omis, et surtout survolé quelques promesses de campagne, avec un programme surchargé et qui nécessitait du temps et beaucoup de progressivité.
Le Président fraichement nommé a été élu, sur plusieurs promesses de baisser les prix et enrichir d'abord les Américains. Pour cela, il comptait réduire les déficits gouvernementaux et faire payer les principaux partenaires commerciaux. Le président intensifie les annonces de tarifs douaniers envers les principaux partenaires commerciaux du pays. A contrario du premier mandat, les menacés n'hésitent pas à hausser le ton et présenter des mesures de représailles.
Avec son fameux jour de « Libération » (mise en place de sa politique douanière agressive), il a pour le moment simplement réussi à faire paniquer les investisseurs et a dégradé la trajectoire économique mondiale.

Le retour de l'Europe

Alors que presque tout le monde estimait que l'Europe était la zone économique la plus faible, elle signe la meilleure performance du trimestre. L'Election de Friedrich Merz, en Allemagne, redonne une nouvelle impulsion à la zone euro. Un mois seulement après les élections fédérales anticipées, il a réussi à former un gouvernement de coalition. Le futur chancelier allemand s'est alors exprimé "L'Allemagne est de retour". Le nouveau gouvernement allemand mise gros sur la relance de l'économie avec notamment des baisses d'impôts pour favoriser les investissements. Berlin est prêt à se débarrasser de son conservatisme fiscal, à relâcher son fameux frein à l'endettement et à injecter des centaines de milliards d'euros dans les infrastructures et la défense. On estime un gain de 1% de PIB pendant plusieurs années pour la zone euro.

La riposte de la Chine

La Chine a enregistré en 2024 une croissance économique de 5 %, le rythme le plus faible depuis trois décennies hors période de Covid. La Chine peine à se relever d'une grave crise de l'immobilier qui pèse sur le moral des consommateurs et sur les finances des collectivités locales. Pékin a multiplié l'an dernier les mesures de soutien, les plus massives de ces dernières années, pour inciter des millions de consommateurs à la dépense. Les autorités ont promis d'assouplir leur politique budgétaire en 2025 et de poursuivre leurs mesures de soutien aux consommateurs.

En plus de ces difficultés internes, s'ajoutent les obstacles mis en place par Donald Trump. Des taxes qui devraient entraîner des répercussions sur des centaines de milliards d'euros d'échanges commerciaux entre les deux plus grandes économies mondiales. Ces mesures déstabilisent non seulement les relations commerciales normales entre la Chine et les États-Unis, mais également la stabilité des chaînes industrielles et d'approvisionnement mondiales, freinant ainsi le développement de toute l'économie mondiale. Mais la Chine ne compte pas se laisser faire et a annoncé des mesures de représailles, pour répliquer jusqu'au bout. Une Chine qui se prépare donc à affronter de multiples défis, économiques comme géopolitiques, avec une stratégie à la fois défensive et offensive.

POINT PERFORMANCES

	31/12/2024	31/01/2025	28/02/2025	31/03/2025
CAC 40	7 381	7 950	8 112	7 791
Variation		7,72%	9,90%	5,55%
10ans France	3,19%	3,20%	3,14%	3,45%
10ans US	4,57%	4,54%	4,21%	4,21%
Obligations Europe	244	244	245	242
Variation		-0,03%	0,66%	-0,90%
High Yield Europe	231	233	235	233
Variation		0,60%	1,58%	0,60%
EUR/USD	1,04	1,04	1,04	1,08
Variation		0,08%	0,20%	4,46%
Pétrole WTI	72	73	70	71
Variation		1,13%	-2,73%	-0,33%
STOXX 600	508	540	557	534
Variation		6,29%	9,77%	5,18%
S&P 500 USD	5 882	6 041	5 955	5 612
Variation		2,70%	1,24%	-4,59%
MSCI World EUR	413	426	423	391
Variation		2,95%	2,29%	-5,41%
OR	2 641	2 835	2 849	3 150
Variation		7,35%	7,86%	19,28%
NIKKEI 225 JPY	39 895	39 572	37 156	35 618
Variation		-0,81%	-6,87%	-10,72%
CSI 300 USD	6 184	6 038	6 136	6 164
Variation		-2,37%	-0,78%	-0,32%

FONDS ÆSOPE

	YTD	5 ans Annualisée
ÆSOPE Actions Françaises	2,00%	7,52%
ÆSOPE Equilibre	0,08%	5,30%

ÆSOPE ACTIONS FRANCAISES

Au premier trimestre, le fonds progresse de +2,00% contre +7,49% pour son indice de référence le CAC NR.

Au cours de ce trimestre, plusieurs titres se sont bien comportés. La société Dassault Aviation a profité de l'annonce du plan de relance allemand et de l'anticipation de la hausse des dépenses militaires à venir en Europe. Après une fin d'année compliquée, BNP Paribas signe un excellent trimestre. Le retour de la volatilité a profité à Euronext, l'opérateur de plusieurs bourses européennes. La société Figeac Aero a fait l'objet de rumeurs de rachat par un conglomérat indien.

Nous avons cédé plusieurs dossiers historiques comme Oeneo, et Equasens (ex-Pharmagest) car les perspectives de croissance à venir sont nettement moins favorables que sur la dernière décennie. Nous avons initié une position dans Legrand, un groupe que nous suivons depuis plusieurs années.

Nous profitons de l'achat de Legrand pour vous présenter la société. LEGRAND est un spécialiste mondial des infrastructures électriques et numériques du bâtiment. Opérant sur un marché accessible de plus de 120 Mds€ peu sensible aux effets de cycle, le Groupe propose une profondeur d'offre inégalée de plus de 300000 références réparties sur plus de 100 familles de produits. Avec une offre commerciale dans environ 170 pays, Legrand a de nombreuses positions de leaderships (près de 2/3 du CA est réalisé en position de numéro 1 ou 2).

Le marché accessible du groupe couvre la construction neuve, la rénovation de bâtiments et les datacenters. La société permet de s'exposer aux tendances favorables liées à l'électrification, à la sobriété énergétique ou encore à la digitalisation.

ÆSOPE EQUILIBRE

Le fonds Aesope Equilibre clôture le trimestre (du 31/12/2024 au 28/03/2025) en hausse de +0,08% contre -1,16% pour son indice de référence. A noter, depuis le 31/12/2024 l'indicateur de référence a évolué, auparavant composé de « 30% MSCI World All Country exprimé en euros (dividendes réinvestis) et 70% EuroMTS Global Index (coupons réinvestis) », il est désormais «30% du MSCI World All Country libellé en euros (dividendes réinvestis) et 70% Banque de France TEC 3 CNO Constant 3 Year Maturity Treasury Benchmark (BFRTEC3 Index) ».

La poche action est restée stable à 48%. Sur ce trimestre, ce sont les actifs exposés aux marché européen et asiatique qui ont tiré la performance. Parmi les meilleurs contributeurs nous retrouvons les ETF Eurostoxx 50, Stoxx 600 Europe, et également le fonds Piquemal Houghton Global Equity. Nous avons sorti l'action Orange après un gain supérieur à 15% en quelques mois.

La poche obligataire a continué à bien progresser. A noter, une mention spéciale à l'obligation Figeac 1,75% 2028 qui grimpe de +49,2% sur la période grâce à la rumeur de vente de la société. L'obligation Clariane 1,875% a poursuivi sa recovery.

Le rendement estimé de la poche obligataire du fonds est de +5,236% au 28/03/2025.

GESTION SOUS MANDAT

Au cours du premier trimestre 2024, les différents profils sont proches de l'équilibre ou légèrement positifs.

Au sein des allocations 0-60, Air Liquide (+12,36% sur le trimestre), H2O Multibonds (+14,80%) et Figeac 1,75% 2028 (+51,95%) tirent la performance. Nous avons renforcé la pondération des actions américaines au cours du trimestre.

Au sein des allocations Dynamique, Air Liquide (+12,36% sur le trimestre), H2O Multibonds (+14,80%) et Prosus (+11,98%) sont les meilleurs performeurs. Nous avons renforcé la pondération des actions américaines au cours du trimestre.

Pour les portefeuilles uniquement investis en OPCVM, Piquemal Houghton Global Equities, Moneta Multicaps et Indépendance & Expansion France Small Cap sont les plus importants contributeurs à la performance. Sur la partie obligataire, IVO Emerging Market et Helium Invest affichent de solides performances. Nous avons renforcé la pondération des actions américaines au cours du trimestre.

Dans les profils PEA, Air Liquide, Euronext, Figeac Aero, GTT, Prosus, Technip Energies affichent des performances supérieures à 10% sur le trimestre.

Nous avons effectué plusieurs mouvements sur les PEA :

- Orange : cession de la position après l'excellent parcours de début d'année ;
- UMG (Universal Music Group) : vente après atteinte de notre objectif de cours ;
- Total Energies : faible perspective de consommation de pétrole en 2025 ;
- Amundi Stoxx Banks : prise partielle de bénéfices après une performance de plus de 100% ;
- ASMI, Figeac Aero & Legrand : prise de position.

ZOOM

Nous profitons de l'achat de Figeac Aero pour vous présenter la société :

Fondée en 1989 par Jean-Claude Maillard, un ingénieur passionné par l'aéronautique, Figeac Aéro a tracé son chemin au cœur de l'industrie aéronautique mondiale. Spécialisée dans la fabrication de pièces métalliques de haute précision pour l'aéronautique, cette PME française a su se diversifier et s'imposer auprès des géants du secteur. Cependant, son parcours n'a pas été exempt de turbulences : entre les crises du secteur aéronautique, la pandémie de COVID-19, et un marché toujours aussi exigeant, Figeac Aéro a dû redoubler d'efforts pour maintenir sa position.

Après la crise du Covid, Figeac Aéro prend un virage en changeant de stratégie. La taille critique désirée par le groupe ayant été atteinte, la stratégie en vigueur devient alors le respect strict des fondamentaux de profitabilité : marges, CAPEX, EBITDA, deleveraging deviennent des mots d'ordre pour le groupe pour qui il devient essentiel de se délester des fardeaux accumulés durant cette crise.

Un avenir prometteur se trouve devant Figeac Aéro si le groupe continue de maintenir le cap sur cette nouvelle ligne de conduite financière. En outre, accompagné par Tikehau depuis 2021, le groupe se fait aider de manière bimensuelle afin d'avoir un réel monitoring du respect de cette nouvelle stratégie qui semble porter ses fruits, le groupe étant déjà bien engagé pour surpasser les objectifs prévus par son plan PILOT28.

Nous sommes porteurs d'actions dans les profils PEA et de l'obligation convertible dans les profils 0-60.

L'Equipe de Gestion Wilfrid, Matthias, Philippe.

Achevée de rédiger le 22/04/2025. Toutes les données chiffrées sont arrêtées au 31/03/2025

Nous attirons votre attention sur le fait que les informations mentionnées peuvent ne pas être exhaustives, mais visent à vous communiquer les éléments jugés pertinents eu égard à la période sous revue. Par ailleurs, ce commentaire concerne l'ensemble des profils de gestion et peut par conséquent contenir certaines informations qui ne sont pas en rapport avec votre portefeuille.

« Conformément au règlement général de l'AMF (article 314-79), nous vous informons que la société de gestion ÆSOPE perçoit une quote-part théorique de 75 % de la commission de mouvement. »

L'ensemble des frais et commissions payés par le client correspondent :

- aux frais de transactions (commissions de mouvements TTC et frais broker TTC),

- le cas échéant la TTF (taxe à l'achat sur les transactions financières non taxable),

- le cas échéant les frais prélevés par le Teneur de compte sur les opérations de souscription ou rachat OPCVM non déposés chez CM CICS (TVA sur rachat),

- le cas échéant les frais du traitement sur valeurs mobilières (OST…).

Sur l'ensemble de ces frais, la quote-part réelle perçue par la société de gestion représente 50 % TTC (toutes taxes comprises)

Les éventuels frais de gestion variable prévues au mandat sont inclus dans les frais de gestion présentés dans votre rapport de gestion.

A noter par ailleurs que les frais de recherche actions sont supportés directement par les mandats.

Conformément à l'article 60 Règlement Délégué 2017-565, un relevé détaillé de l'ensemble des frais prélevés sur le mandat au cours de la période, y compris les frais indirects, est disponible sur simple demande auprès de la société ÆSOPE.

« Conformément au règlement général de l'AMF (article 314-75-1), la société de gestion ÆSOPE a mis en place une politique de sélection des intermédiaires financiers ou brokers. La sélection est déterminée selon les services fournis (traitement des ordres en front et back office « Best Exécution ») et la qualité de l'analyse financière produite. »

Nous vous rappelons qu'il convient d'informer la société ÆSOPE par écrit des changements concernant votre situation familiale, professionnelle ou financière qui pourraient conduire à un changement de vos objectifs et notamment justifier une modification du mandat.

Nous tenons à votre disposition les frais courants liés aux investissements en OPC réalisés dans vos portefeuilles.

NEWSLETTER PATRIMONIALE

SOMMAIRE

1. BAISSE DU TAUX DU LIVRET A ET DU LDSS : COMMENT RÉORIENTER SON ÉPARGNE EFFICACEMENT ? - **PAGE 9**
2. OPTIMISER VOTRE RÉMUNÉRATION DE DIRIGEANT - **PAGE 10**
3. ENFANTS ET DROITS À LA RETRAITE : PARENTS GAGNANTS ? - **PAGE 14**

BAISSE DU TAUX DU LIVRET A ET DULDSS : COMMENT RÉORIENTER SON ÉPARGNE EFFICACEMENT ?

Les livrets réglementés comme le Livret A ou le Livret de développement durable et solidaire (LDDS) permettent de garder une épargne disponible à tout moment, idéale pour vos dépenses courantes ou vos projets à court terme (vos futures vacances par exemple). Toutefois, leur rendement se contracte de nouveau pour atteindre un taux de 2,4 % par an depuis le 1er février 2025 et la baisse pourrait se poursuivre. Le moment est peut-être opportun pour rediriger une partie de cette épargne vers d'autres solutions. Faisons le point ensemble sur les alternatives qui s'offrent à vous.

L'ASSURANCE VIE : UNE ENVELOPPE FLEXIBLE ET RENTABLE

Le contrat d'assurance vie permet de faire fructifier votre épargne tout en restant disponible, sans limite de montant (contrairement au Livret A et au LDDS qui sont plafonnés). Vous pouvez investir dans des fonds euros ou des unités de compte.

BON A SAVOIR :

Vous pouvez retirer votre argent à tout moment de votre contrat d'assurance-vie. De plus, les gains sont exonérés d'impôt sur le revenu dans la limite annuelle de 4 600 € pour un célibataire ou 9 200 € pour un couple marié ou pacsé, à condition de détenir le contrat depuis plus de 8 ans. Ils restent toutefois soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Le fonds euros et les livrets réglementés ont pour point commun d'être des supports sécuritaires, car le capital placé est garanti. En revanche, le rendement net du fonds euros progresse et est désormais supérieur à celui des livrets. Toutefois, ce rendement risque de ne pas suivre l'inflation sur le long terme. Le fonds euros reste une bonne option de sécurité dans vos allocations d'actifs, mais il peut être une solution de transition avant d'investir dans des unités de compte, qui offrent un meilleur potentiel de rendement.

Ces unités de compte vous permettent de profiter du dynamisme des marchés financiers et immobiliers, tout en vous offrant des taux de rendement "bonifiés" sur vos fonds euros. Elles offrent donc un meilleur rendement moyen-long terme, mais comportent des risques de perte en capital. Il est donc important de choisir des supports adaptés à votre profil investisseur.

Votre profil investisseur est défini par une série de questions sur votre connaissance des marchés, votre sensibilité au risque (sécuritaire, équilibré ou dynamique), votre capacité à subir des pertes, et vos préférences en matière de critères environnementaux et sociaux.

Parmi ces unités de compte, vous pouvez retrouver :

- des supports immobiliers comme les SCPI (sociétés civiles de placement immobilier) qui investissent dans des secteurs tels que le résidentiel, les bureaux ou la santé, et distribuent des revenus réguliers. Ces revenus profitent par ailleurs de la fiscalité avantageuse de l'assurance vie ;
- des valeurs mobilières (obligations, fonds monétaires ou actions) pour capter les performances des marchés financiers ;

ou encore des produits structurés qui combinent une performance liée à l'évolution d'un titre (actions, obligations, etc.) ou un indice (comme le CAC 40) et une protection, partielle ou totale, du capital.

COMPTE-TITRES ET PEA : DEUX OPTIONS À CONSIDÉRER

Le compte-titres et le PEA vous permettent d'accéder à un large éventail de supports financiers : des actions, des OPCVM (fonds d'investissement) ou encore des ETF (appelés aussi trackers, ils reproduisent les performances d'un indice boursier).

- Le compte-titres est très flexible : sans plafond de versement, il permet d'investir en France ou à l'étranger. Votre argent est disponible, mais chaque transaction est imposée :

1. au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 % ou, sur option, au barème progressif de l'impôt sur le revenu ;
2. aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

- Le PEA offre une fiscalité plus avantageuse : les transferts d'argent à l'intérieur du plan (arbitrages) ne sont pas imposés. Si vous gardez votre PEA plus de 5 ans, les gains sont aussi exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les retraits d'un plan de moins de 5 ans sont soumis à l'impôt, et entraînent la clôture du plan.

BON A SAVOIR :

Le PEA est réservé aux investissements dans des actions françaises et européennes et est plafonné à 150 000 € de versements. Si vous n'avez pas atteint ce plafond, le PEA peut être une piste à étudier.

SCPI : INVESTIR DANS L'IMMOBILIER AUTREMENT ?

Si vous voulez diversifier vos placements dans l'immobilier, les SCPI peuvent être une bonne option.

Ces sociétés vous permettent d'investir, même à partir de faibles montants (contrairement à l'achat direct d'immobilier), dans des biens immobiliers de bureaux, de commerces, d'entrepôts, ou encore de santé, dans différentes zones géographiques (en France ou à l'étranger).

Les sociétés de gestion des SCPI s'occupent de tout : gestion des locataires, réparations, etc. Vous recevez ensuite des revenus réguliers, mais ces derniers sont soumis à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux.

OPTIMISER VOTRE RÉMUNÉRATION DE DIRIGEANT

En tant que dirigeant de société, vous vous demandez sûrement comment optimiser efficacement votre rémunération ? La question est complexe et mérite un tour d'horizon des solutions possibles.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX OUTILS POUR SE RÉMUNÉRER ?

Un dirigeant dispose de plusieurs moyens pour se payer :

- la rémunération du mandat. Contrairement à un salarié, le dirigeant ne touche pas de salaire, mais une rémunération versée en contrepartie de l'exercice de ses fonctions de mandataire social. Le montant de cette rémunération doit être fixé dans les statuts de la société, ou chaque année lors de l'assemblée générale.

- le versement de dividendes. Vous percevez les dividendes de la société à la condition d'en être l'un des associés (la plupart du temps, le dirigeant est également associé de la société, mais ce n'est pas obligatoire). C'est la collectivité des associés qui décide, chaque année, du versement ou non du dividende, et de son montant global. Le montant perçu dépend du nombre de parts détenues dans la société.

BON A SAVOIR

Tout l'enjeu de l'optimisation de la rémunération est de déterminer le montant et le mode optimal de rémunération pour :

- réduire le poids des charges et des impôts pour vous et votre société ;
- tout en vous attribuant suffisamment d'argent pour couvrir vos besoins courants ;
- sans négliger votre protection sociale et votre retraite.

QUELS SONT LES DIFFÉRENTS LEVIERS D'OPTIMISATION DE LA RÉMUNÉRATION ?

Le statut social du dirigeant influence directement les cotisations sociales et la protection sociale. Le premier levier d'optimisation est donc de choisir le statut social adapté à votre situation.

1. Choisir le bon statut social

C'est la forme de la société que vous allez choisir pour votre activité professionnelle qui déterminera votre statut social.

- Le gérant majoritaire de SARL est un travailleur non salarié (TNS) affilié à ce titre à la Sécurité sociale des indépendants.
- Le président d'une SAS est un assimilé salarié et cotise au régime général de la Sécurité sociale, comme un salarié (à l'exception des cotisations chômage).

BON A SAVOIR

Qu'est-ce qu'un gérant majoritaire ?

Le gérant est dit majoritaire lorsqu'il possède seul, ou avec son conjoint / son partenaire, ses enfants mineurs ou les autres co-gérants, plus de 50 % des parts de la SARL. Les gérants égalitaires et minoritaires sont des assimilés salariés.

Les travailleurs non-salariés (TNS) payent moins de cotisations sociales que les assimilés salariés. Ainsi, à rémunération brute équivalente, le TNS touche une rémunération nette plus élevée qu'un assimilé salarié. Mais attention, cette économie a un prix : sa protection sociale est moindre.

Par exemple :

- En matière de retraite : à rémunération brute équivalente, sa retraite sera plus faible qu'en tant qu'assimilé salarié. L'écart se creuse notamment pour les rémunérations supérieures à 190 000 €.
- En cas de décès, d'invalidité ou d'arrêt de travail : là aussi, le TNS est moins bien couvert.

Le TNS peut toutefois compenser la différence de protection sociale par des solutions individuelles comme un contrat d'épargne retraite supplémentaire ou une prévoyance Madelin.

À l'inverse, l'assimilé salarié paye davantage de charges sociales sur sa rémunération qu'un travailleur non salarié, sa rémunération nette est donc moins élevée. Mais, en contrepartie, il est mieux protégé socialement.

BON A SAVOIR

Et si j'ai choisi le mauvais statut ?

Vous pouvez tout à fait transformer votre société en une autre forme sociale afin de changer de statut. Attention, cela engendre des coûts, il faut donc bien vérifier en amont que le changement de forme sociale et de statut comporte un réel intérêt.

2. Arbitrer entre dividendes et rémunération

Les dividendes sont soumis à des charges fiscales et sociales moins importantes que la rémunération. Ils peuvent bénéficier du prélèvement forfaitaire unique (PFU) de seulement 12,8 % alors que la rémunération est imposée selon le barème de l'impôt sur le revenu (qui peut aller jusqu'à 45 %). De plus, les dividendes sont soumis aux prélèvements sociaux à 17,2 %, alors que la rémunération est soumise à des cotisations sociales dont le taux est souvent plus élevé.

ATTENTION

Les dividendes perçus par un travailleur non salarié (TNS) qui dépassent 10 % du capital social sont soumis à cotisations sociales.

Par exemple, un gérant majoritaire d'une SARL au capital social de 10 000 € se verse un dividende de 30 000 € :

- 1 000 € (10 000 € x 10 %) sont soumis aux prélèvements sociaux à 17,2 % ;
- le reste, soit 29 000 € (30 000 – 1 000 €), est soumis aux cotisations sociales.
- Les assimilés salariés, quant à eux, ne paient jamais de cotisations sociales sur leurs dividendes, c'est là l'un des attraits de ce statut.

Soyez vigilant ! Il peut être tentant de privilégier une rémunération à 100 % sous forme de dividendes. Toutefois, cette stratégie comporte plusieurs écueils. Tout d'abord, il faut toujours veiller à percevoir des sommes soumises à cotisations sociales suffisantes (rémunération, ou dividendes pour les TNS), certaines prestations sociales sont, en effet, conditionnées au versement d'un minimum de cotisations.

Exemples :

Retraite : il est nécessaire de cotiser sur une base d'au moins 600 SMIC horaire, soit environ 7 100 €, pour valider 4 trimestres de retraite par an. Le TNS peut percevoir cette somme en une seule fois et valider ses 4 trimestres d'un coup tandis qu'un assimilé salarié doit la percevoir sur deux mois au minimum.

Indemnités journalières : les assimilés salariés doivent toucher au moins 2030 SMIC horaire, soit environ 24 700 €, pour avoir droit aux indemnités journalières en cas d'arrêt de travail. De plus, si vous n'avez pas de revenu professionnel, ou s'il est inférieur à 20 % du plafond annuel de la sécurité sociale (PASS), soit environ 9 400 €, et que vous percevez des revenus du patrimoine (dont les dividendes) supérieurs à 50 % du PASS (soit environ 23 500 €), vous devez payer la cotisation subsidiaire maladie. Cette taxe finance la protection universelle maladie (PUMA).

La clé pour optimiser est donc de combiner rémunération et dividendes. Il n'existe pas de répartition optimale absolue entre ces deux modes de rémunération. Il est donc nécessaire de réaliser des simulations pour déterminer le montant et la répartition qui vous conviendront le mieux.

BON A SAVOIR

Allocations chômage et rémunération

Si vous lancez votre entreprise tout en percevant l'allocation retour à l'emploi de (ARE), sachez que vous rémunérer réduit le montant de votre chômage. Dans la pratique, même les dividendes (soumis ou non aux cotisations sociales) peuvent faire baisser l'allocation. Il est donc conseillé de conserver les bénéfices dans l'entreprise et de ne les distribuer qu'une fois vos droits au chômage épuisés.

3. Envisager d'autres modes de rémunération

La rémunération et les dividendes sont les deux principaux modes de rémunération du dirigeant mais, il existe d'autres options:

Les avantages en nature :

- La société vous fournit des biens ou services pour faciliter votre travail, comme un véhicule de fonction ou un téléphone. Certaines dépenses personnelles peuvent aussi être prises en charge, comme les cotisations sociales dues sur votre rémunération ou vos dividendes ;
- Impôt sur le revenu : ✓ Catégorie des traitements et salaires (barème de l'IR) ;
- Cotisations sociales : ✓ ;

Les remboursements de frais :

- Si vous avancez des frais professionnels (frais kilométriques, repas d'affaires, etc.) la société peut vous rembourser.

Attention : les dépenses doivent être engagées dans l'intérêt de l'entreprise, et non dans votre intérêt personnel.

- Impôt sur le revenu : ✗ ;
- Cotisations sociales : ✗ ;

La rémunération du compte courant d'associé :

- Vous pouvez être amené à prêter de l'argent à votre société, c'est ce qu'on appelle un apport en compte courant d'associé. Ce prêt a vocation à être remboursé par la société et peut être rémunéré par le versement d'intérêts.
- Impôt sur le revenu : ✓ Catégorie des revenus de capitaux mobiliers (PFU ou barème de l'IR + prélèvements sociaux à 17,2 %) ;
- Cotisations sociales : ✗ ;

La location de tout ou partie de locaux :

- Vous pouvez louer des locaux à votre société, que ce soit une pièce de votre maison utilisée comme bureau ou un local entier. Ces locaux doivent être utiles à l'activité professionnelle. La location peut être nue (sans équipements) ou équipée (avec le mobilier et matériel nécessaire, un peu comme de la location meublée pour des locaux à usage d'habitation) ;
- Impôt sur le revenu : ✓ Location nue : catégorie des revenus fonciers (barème de l'IR + prélèvements sociaux à 17,2 %) ou location équipée : catégorie des BIC (barème de l'IR) ;
- Cotisations sociales : Location équipée : ✓.

4. Profiter de l'épargne salariale

Enfin, si vous employez au moins 1 salarié et moins de 250 salariés, vous pouvez profiter, au même titre que vos salariés, de la majorité des dispositifs d'épargne salariale : intéressement, participation, plan épargne entreprise (PEE), plan épargne retraite entreprise (PERE). Les assimilés salariés qui cumulent leur fonction avec un contrat de travail peuvent également bénéficier de la prime de partage de la valeur (PPV) et du plan de partage de la valorisation de l'entreprise (PPVE). Si elle est investie dans un PEE ou dans un PERE, l'épargne salariale est exonérée d'impôt sur le revenu. Selon le dispositif et la taille de la société, elle bénéficie également d'un allègement, voire d'une exonération de charges sociales. En revanche, vous n'acquérez aucun droit à retraite ou à protection sociale.

BON A SAVOIR

Depuis le 1er janvier 2025, les entreprises qui emploient entre 11 et 49 salariés doivent mettre en place l'un de ces dispositifs dès lors qu'elles réalisent, 3 années de suite, un bénéfice net fiscal au moins égal à 1 % du chiffre d'affaires. Selon la solution choisie, vous pourrez également en bénéficier.

L'épargne salariale est donc une solution très efficace et peu coûteuse (en impôts et cotisations sociales) pour compléter votre rémunération.

En résumé, vous disposez d'une large palette pour constituer votre rémunération. La manière dont ces options s'articulent varie selon chaque situation, d'où l'importance d'être accompagné par votre conseiller pour faire les choix les plus adaptés à vos besoins.

ENFANTS ET DROITS À LA RETRAITE : PARENTS GAGNANTS ?

Avoir des enfants, les adopter ou les élever vous offre des avantages pour la retraite ! Entre trimestres supplémentaires et majorations, faisons le point sur les principaux droits et leurs conséquences sur votre future pension de retraite.

La validation de trimestres

Vous pouvez valider jusqu'à 4 trimestres par an. Ces trimestres déterminent si votre pension de retraite est à taux plein ou avec une décote.

Exemple : pour les salariés nés à compter de 1965, la retraite peut être liquidée à taux plein si 172 trimestres sont validés.

Même pendant votre congé maternité ou d'adoption (pendant lequel vous ne cotisez pas), vous pouvez valider des trimestres assimilés :

- pour les congés intervenus depuis le 1er janvier 2014 : un trimestre est validé par période de 90 jours d'indemnisation ;
- avant 2014 : seul le trimestre civil au cours duquel a eu lieu l'accouchement est retenu et aucun trimestre n'est retenu pour l'adoption.

Des trimestres de majoration de la durée d'assurance (ou trimestres « bonus ») sont aussi attribués aux parents ayant eu/adopté et éduqué un enfant :

- 4 trimestres pour la naissance ou l'adoption
- 4 trimestres pour l'éducation

Soit 8 trimestres au total par enfant.

Ces trimestres vont généralement à la mère, mais pour les enfants nés ou adoptés depuis le 1er avril 2010, les parents peuvent demander à répartir entre eux les trimestres adoption et éducation sous conditions. Si vous avez pris un congé parental d'éducation ou si votre enfant est en situation de handicap, vous pouvez aussi obtenir des trimestres supplémentaires.

BON A SAVOIR

les trimestres de majoration pour naissance, adoption, éducation, congé parental ou enfant handicapé n'apparaissent pas dans votre relevé de carrière ou relevé individuel de situation (RIS). Ils doivent être ajoutés lors de la demande de retraite.

Les majorations de la pension

Si vous êtes nés à compter de 1964, que vous bénéficiez d'au moins 1 trimestre de majoration (pour naissance, adoption, éducation, congé parental ou enfant handicapé) et que vous avez validé les trimestres nécessaires avant l'âge légal, vous pouvez avoir une surcote parentale de 2,5 % par trimestre travaillé avant cet âge.

Exemple : si vous êtes né à compter de 1968 et que vous réunissez 172 trimestres dès 63 ans, alors les trimestres travaillés jusqu'à votre âge légal de départ de 64 ans vous donnent droit à surcote parentale.

Si vous avez eu ou élevé 3 enfants ou plus, votre retraite de base bénéficie d'une majoration de 10 %. Cette majoration s'applique aussi à la pension de réversion après le décès de votre conjoint(e). La surcote parentale et la majoration de 10 % sont cumulables.

les conditions varient selon le régime de retraite (notamment les régimes complémentaires) auquel vous êtes affilié, et des règles spécifiques existent si vous avez travaillé sous plusieurs régimes.

L'EQUIPE PATRIMOINE

Achevée de rédiger le 22/04/2025.

Nous sommes fiers de vous annoncer le lancement de notre nouveau site internet. Vous pouvez le retrouver à la même adresse :
www.aesope.fr